

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt et un le 30 novembre à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 25 novembre 2021. <u>Secrétaire de séance</u> : Cécile CASSOU-LENS
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Nadine CUSIN, Delphine BACHELLERIE <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D21-18

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux demandes de subventions adressées à la commune et à leur évaluation par la commission *Vie Associative et Cadre de Vie*, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Association	Montant
ARPEC	1 500 €
Arbre à Palabres	800 €
La Récré	800 €
ES CERNEX	1 500 €
Local Terre&Co	500 €
Ecole de Cernex	800 €
Anim'Age	200 €
ADMR Cruseilles	2 000 €

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions selon les montants ci-dessus et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 à l'article 6574.

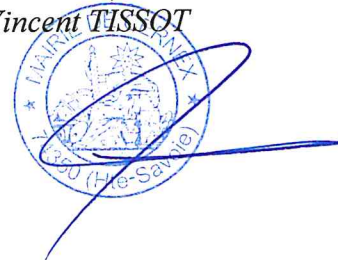
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant
ARPEC	1 500 €
Arbre à Palabres	800 €
La Récré	800 €
ES CERNEX	1 500 €
Local Terre&Co	500 €
Ecole de Cernex	800 €
Anim'Age	200 €
ADMR Cruseilles	2 000 €

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 01/12/2021

Transmise en Sous-Préfecture le 01/12/2021

Affichée le 01/12/2021